



Interdiction de fumer dans les lieux publics

Rubrique : actualités - Date : jeudi 8 février 2007

« Fumeurs comment ça va ? » s'inquiète le PARISIEN à la Une. **D'après le journal, neuf jours après l'interdiction « des tensions sont déjà apparues sur les lieux de travail »** avec notamment des « débats enflammés sur les temps de pause » et des « fumeurs (qui) subissent parfois les foudres de leurs collègues ». Affirmant « officiellement tout se passe à merveille », le journal assure que pourtant « dans les faits, le nouveau décret antitabac (..) commence à générer quelques tensions » surtout dans les entreprises où les salariés accros à la nicotine « font grise mine ». Dorothee qui fume sur le trottoir assure « on nous regarde de travers on a l'impression d'être des pestiférés ». Evoquant des « salut les drogués ! » à « la pelle », le quotidien rapporte que selon l'avocate du CNCT, « pourtant engagée du côté des non fumeurs », « certains non fumeurs sont revanchards. Ce n'est pas une bonne chose. Ils ont tout de même gagné la bataille ». Et elle s'inquiète « Je reçois de plus en plus de coups de fils de non fumeurs qui pestent contre les nombreuses pauses (...) Il faut raison garder. Et laisser du temps aux fumeurs pour s'adapter ». Le journal qui estime que certains employeurs mettent « de l'huile sur le feu », souligne qu'ainsi le conseil général de Seine et Marne a « carrément notifié » à ses fonctionnaires que les pauses pouvaient être assimilées à un abandon de poste. D'après le Parisien, du coup, du côté des fumeurs, « la rébellion s'organise » et un délégué syndical constate, « amusé », que certains employés « qui n'ont jamais eu aucune activité syndicale » le contactent « pour obliger l'entreprise à installer un fumoir », sachant toutefois qu'il « n'a pas l'intention d'en faire son cheval de bataille ». Evoquant « la dépollution massive » constatée par l'Office français du tabagisme le lendemain de l'entrée en vigueur du décret (voir revue de presse du 5 février), le journal mentionne pour sa part les effets « du coup de froid » sur la santé de ceux qui sortent pour fumer.

A noter une interview d'Olivier Khatchikian, avocat spécialiste du droit du travail, qui estime que « les patrons n'ont pas intérêt à décompter le temps de pause » car ce « décompte est très difficile à faire » en raison de métiers très divers, D'après lui, le décompte « n'est possible que si c'est du temps vraiment libre », or lors d'une pause on peut toujours être joint par son patron à la différence de ce qui se passe quand on va au cinéma. Il souligne qu'il existe aussi « le présentéisme contemplatif » qui consiste à ne pas prendre de pause mais à rester sans travailler devant son ordinateur. Indiquant qu'un fumeur ne peut pas attaquer son patron pour discrimination, d'autant que « fumer peut même faire partie des griefs que l'on reproche à un salarié », il juge « plus probables les attaques des non fumeurs contre leurs employeurs », qui sont obligés de faire respecter le décret.

Un encadré sur la situation au conseil général de Seine et Marne où Francis Elu, vice président PS chargé du personnel, « très marqué » par ses années passées à l'Institut de cancérologie de Villejuif, a notifié aux salariés que le fait de sortir pour fumer pendant le service est assimilable à un « abandon de poste » d'où un risque de licenciement et de non couverture en cas d'accident du travail. Indiquant que dans ses rangs on « dénonce (...) en sourdine » une « loi martiale », le journal observe que même dans l'état major « la révolte gronde ». Pierre Bontoux, autre vice président PC du conseil général, affirme « je trouve cette note très stricte. Ce qui est excessif n'est pas toujours bien compris ». Quant à Jean Jacques Hyst, chef de file de la droite, il « se frotte les mains » et dit « Au conseil général, il y a des jardins (...) des possibilités de fumer sans gêner qui que ce soit ou sans que cela nuise au travail ». « Interloquée » La déléguée CFDT dénonce pour sa part « la façon de procéder rapide et brutale ». L'auteur de la note répond à tous « Je ne connais que trop bien les ravages du tabac (...) Je sais que la note est très dure, mais elle n'est que le reflet du décret ».

Sur une deuxième page, une rencontre avec Dorothée, 40 ans, assistante de direction dans une entreprise de la Défense qui fume une cigarette sur le parvis avec Anne, sa collègue de 37 ans. Estimant qu'il « il faut traiter la clope comme une drogue », Dorothée ajoute « 50 euros pour nous aider c'est ridicule » et Anne renchérit « pourquoi empiéter sur la liberté des uns pour faire respecter celle des autres. C'est interdit même en plein air sur le quai de gare ». Sandrine, 36 ans qui vient d'arriver sur le parvis avec son portable, son planning et son stylo dit « on a froid, on se sent un peu regardés comme des bêtes ! et puis je crains qu'on nous le reproche par rapport au travail ». Un avis différent chez ses voisins qui assurent « C'est très bien, on fume beaucoup moins ». Départ pour la rue Saint Lazare où « un trio rigole, gobelet à la main » : « ça nous aère un peu ». Rue Mogador, l'hôtesse d'accueil qui se dit pour la loi, rigole « Il y en a que je vois descendre, vu leur tête je n'aurais jamais pensé qu'ils l'étaient » et elle ajoute que pourtant le décret « n'aura aucun effet sur sa propre consommation ». Devant les Galeries, Lafayette, Pascal, responsable de stand, qui « tire sur sa cigarette d'un air coupable », affirme « ce matin j'ai pris du Zyban ».

Le journal a aussi interrogé trois personnes qui ont arrêté il y a quatre mois. La première dit « le fait que ça fume moins autour de moi m'aide à tenir », la deuxième compatit « Je plains ces pauvres fumeurs jetés dehors » et la troisième déclare « l'odeur du tabac froid m'insupporte ».

Sous le titre « Pour la première fois, j'ai dû prendre un anxiolytique », un point sur les réactions des internautes sur le forum ouvert par le Parisien il y a 9 jours. Certains se réjouissent, d'autres s'angoissent, et d'autres encore déplorent que les bars soient toujours fumeurs ou que la police ne verbalise pas les contrevenants

D'après PARIS OBS, la loi qui s'appliquera à tous les bars et restaurants en janvier 2008 concerne aussi les bars à chicha. Car « le ministère est formel » « il n'y aura aucune exception à la règle ». Toutefois, assure l'hebdo, « la résistance s'organise » avec une pétition en ligne (www.narguile.info) qui a recueilli plus de 600 signatures, et des patrons de bars qui se mobilisent. Le patron du café Oum Kalthoum indique « Je suis en train de créer une association pour interpeller tous les candidats à la présidentielle ». D'après le journal, une étude qui montre qu'une seule pipe à eau équivaut à deux paquets de cigarette pourrait cependant « convaincre les politiques de ne pas céder ».

L'EXPRESS affirme qu'il ne sera pas interdit de fumer dans les tribunes du stade de France lors du tournoi des six nations. Le directeur de communication qui précise n'avoir pas reçu « d'instruction spéciales du ministère de la Jeunesse et des Sports », observe « les tribunes sont des lieux ouverts donc autorisés aux fumeurs. En revanche le tabac sera proscrit dans les loges ». D'après l'hebdo, le Consortium du Stade va consulter les fédérations de rugby pour savoir si le Stade doit être « le dernier lieu public où l'on fume... »